Mairie de
Sennecey-lès-Dijon
DL 2020-031

CONSEIL MUNICIPAL
DELIBERATION

Séance du 17/06/2020

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 19

Présents : 16

Nombre de suffrages : 18

Date de convocation
11/06/2020

Date d'affichage
12/06/2020

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :

../../....

et publication du :

../../....

L'an deux mille vingt, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BELLEVILLE Philippe.

Etaient présents :
M. BELLEVILLE Philippe, Mme BILLIET Agnès, Mme BONTEMPS Monique, Mme BOULEZ Sandrine, M. CAMUS Thierry, M. CHEVRIAU Christophe, Mme EVE-VERAN Caroline, Mme GREGOIRE Catherine, M. JEOFFROY Jean-Luc, M. MAJASTRE Bertrand, Mme MARTIN Nelly, M. MARTIN Roger, M. SAUSSIER Alexandre, Mme SCHMITT Marie-Françoise, M. SERVY Alain, Mme TEBARI Fatima.

Procuration(s) :
Mme HUMBERT Patricia donne pouvoir à M. CAMUS Thierry,
M. MAZIER Patrice donne pouvoir à M. SERVY Alain.

Etai(ent) absent(s) :
M. CHAPPERON Nicolas

Etai(ent) excusé(s) :
Mme HUMBERT Patricia, M. MAZIER Patrice.

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : M. CAMUS Thierry

Objet : Création des commissions municipales

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire expose que le Conseil municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres (art. L. 2121-22 du CGCT).

La composition des différentes commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale. Le maire est le président de droit de toutes les commissions. En cas d'absence ou d'empêchement, les commissions sont convoquées et présidées par le vice-président élu par celles-ci lors de leur première réunion.

Les commissions municipales ne peuvent être composées que de conseillers municipaux. Toutefois, le Conseil municipal peut également créer des comités consultatifs, dénommés commissions extra-municipales sur tout problème d'intérêt communal concernant tout ou partie du territoire de la commune, comprenant des personnes qui peuvent ne pas appartenir au Conseil.

Il appartient au conseil municipal de décider du nombre de membres siégeant dans chaque commission.

Les membres sont désignés par vote à bulletin secret (art. L 2121-21 du CGCT). Toutefois, le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations (même article).

Cet exposé étant fait, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de créer 3 commissions municipales et 3 commissions extramunicipales comportant au maximum 8 membres (le Maire, en tant que Président de droit de l'ensemble des commissions, n'est pas pris en compte dans le décompte). Elles seraient réparties et composées comme suit :

../...

- **Commissions municipales** :
  - ***Commission Finances et Développement Economique***
    - Alain SERVY
    - Christophe CHEVRIAU
    - Caroline EVE-VERAN
    - Catherine GREGOIRE
    - Jean-Luc JEOFFROY
    - Nicolas CHAPPERON
    - Agnès BILLIET
  - ***Commission Communication et Evénementiel***
    - Alain SERVY
    - Patrice MAZIER
    - Roger MARTIN
    - Thierry CAMUS
    - Alexandre SAUSSIER
  - ***Commission Vie Sociale et Solidarités***
    - Jean-Luc JEOFFROY
    - Christophe CHEVRIAU
    - Nelly MARTIN
    - Monique BONTEMPS
    - Fatima TEBARI
    - Marie-Françoise SCHMITT

- **Commissions extra-municipales** :
  - ***Commission extra-municipale Urbanisme, Travaux, Patrimoine et Environnement***
    - Christophe CHEVRIAU
    - Nicolas CHAPPERON
    - Jean-Luc JEOFFROY
    - Thierry CAMUS
    - Patricia HUMBERT
    - Bertrand MAJASTRE
    - Marie-Françoise SCHMITT
    - Bruno BONHOMME (ext)
  - ***Commission extra-municipale Enfance, Jeunesse et Citoyenneté***
    - Caroline EVE-VERAN
    - Roger MARTIN
    - Sandrine BOULEZ
    - Bertand MAJASTRE
    - Alexandre SAUSSIER
    - Marie-Alice PARADIS (ext)
  - ***Commission extra-municipale Culture, Sports et Vie Associative***
    - Catherine GREGOIRE
    - Patrice MAZIER
    - Agnès BILLIET
    - Alexandre SAUSSIER
    - Bruno BONHOMME (ext)
    -

../...

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **décide de ne pas procéder à la désignation des membres des commissions par vote par bulletins secrets ;**
- **décide de créer 3 commissions municipales et 3 commissions extra-municipales telles qu'elles sont présentées ci-avant ;**
- **procède à la désignation des membres de chaque commission municipale et ce, conformément aux compositions ci-avant précisées ;**
- **précise que leur composition peut-être amenée à évoluer, notamment pour les commissions extra-municipales au regard de candidatures complémentaires ;**
- **mandate son Maire pour effectuer toutes les démarches et prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Sennecey-lès-Dijon
Le Maire,
Philippe BELLEVILLE

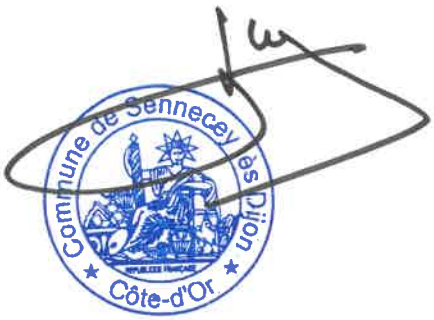

Accusé de réception en préfecture
021-212106058-20200617-DL2020-031-DE
Date de télétransmission : 23/06/2020
Date de réception préfecture : 23/06/2020